



ADDENDUM #1

Demande de propositions N° PP2-COM-PRISP-13

Recrutement d'un Auditeur du Contrat de Gestion et du Contrat Plan de la SBEE

Sujet : Le but de cet Addendum #1 est de :

- proroger la date limite de réception des questions de clarification ;
- proroger la date limite de dépôt des propositions.

Par conséquent, la Demande de Propositions est modifiée ainsi qu'il suit :

A. Lettre d'Invitation à soumissionner, page v, avant dernier paragraphe :

Supprimer :

« Les propositions doivent être déposées à l'adresse et de la manière indiquées au point IC 17.5, DPO, au plus tard le 03 décembre 2018 à 10 H 00 ».

Et remplacer par :

« Les propositions doivent être déposées à l'adresse et de la manière indiquées au point IC 17.5, DPO, au plus tard le 15 janvier 2019 à 10 H 00 ».

B. Première partie : Procédure de sélection des propositions, Section II : Données particulières de la Demande de Propositions :

- **Sous-clause IC 8.1, page 32 :**

Supprimer :

« Les Consultants peuvent demander des clarifications par courrier électronique au plus tard 25 jours avant la date limite de soumission, soit le 08 novembre 2018, afin que les réponses soient fournies à tous ceux-ci au plus tard 15 jours avant la date limite de soumission, soit le 18 novembre 2018 ».

Et remplacer par :

« Les Consultants peuvent demander des clarifications par courrier électronique au plus tard le 07 décembre 2018, afin que les réponses soient fournies à tous ceux-ci au plus tard le 19 décembre 2018 ».

– **Sous-clause IC 17.7, page 34 :**

Supprimer :

« Vérifier que l'enveloppe extérieure ou le carton qui contient la proposition porte la mention :

*« Ne pas ouvrir avant 10 H 00 le **03 décembre 2018**. À n'ouvrir qu'en présence de l'agent désigné. »*

Et remplacer par :

« Vérifier que l'enveloppe extérieure ou le carton qui contient la proposition porte la mention :

*« Ne pas ouvrir avant 10 H 00 le **15 janvier 2019**. À n'ouvrir qu'en présence de l'agent désigné. »*

– **Sous-clause IC 18.1 page 39 :**

Supprimer :

*« Les propositions doivent être déposées au plus tard à 10 H 00 (heure locale du Bénin), **le 03 décembre 2018** ».*

Et remplacer par :

*« Les propositions doivent être déposées au plus tard à 10 H 00 (heure locale du Bénin), **le 15 janvier 2019** ».*

– **Sous-clause IC 20.1 page 39 :**

Supprimer :

« Le dépouillement des propositions se déroulera à

MCA-BÉNIN II

Bureau de l'Agent de passation de marchés,

95, rue 5 073, Zongo Nima, Immeuble KOUGBLENOU, 3ème Etage, Domaine de l'OCBN –

Derrière l'ex-Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral, Cotonou, République du Bénin

*le **03 décembre 2018** à 10 H 15 (heure locale du Bénin) ».*

Et remplacer par :

« Le dépouillement des propositions se déroulera à :

MCA-BÉNIN II

Bureau de l'Agent de passation de marchés,

95, rue 5 073, Zongo Nima, Immeuble KOUGBLENOU,

3ème Etage, Domaine de l'OCBN –

Derrière l'ex-Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral,

Cotonou, République du Bénin

*le **15 janvier 2019** à 10 H 15 (heure locale du Bénin) ».*

Toutes les clauses de la Demande de Propositions initiale qui ne sont pas modifiées par le présent Addendum #1 demeurent valides.

Cotonou, le 05 décembre 2018



Gabriel DEGBEGNI
Coordonnateur National